

Les séries consacrées à la bibliothèque historique

1 Bib à 5 Bib

Plus de 830 volumes, brochures, travaux d'étudiants, catalogues d'exposition sont à disposition du public en salle de lecture ainsi que des dossiers historiques classés par thèmes.

Les séries relatives aux microfilms

1 Mi à 2 Mi

A signaler, le fonds des notaires d'Orange (XIV^{ème} - XVI^{ème} siècles) dont les originaux sont conservés à la bibliothèque vaticane.

Les séries relatives aux CD

Les registres paroissiaux et les documents anciens restaurés ont été numérisés.

NB : la consultation des microfilms n'est plus possible actuellement pour raison technique.

Consulter des documents aux archives

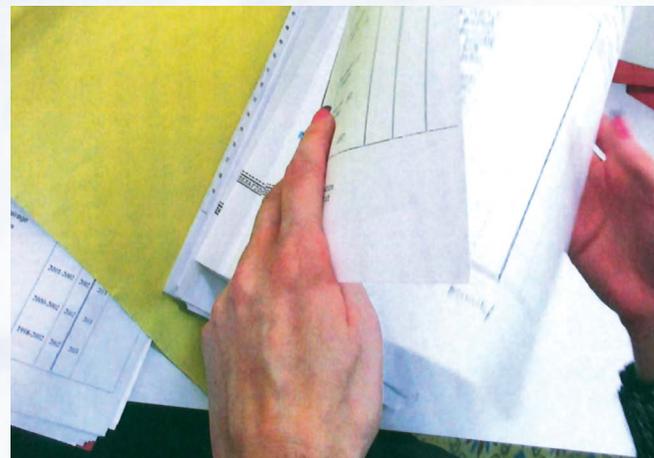
Toute personne peut consulter les documents d'archives, gratuitement, sur présentation d'une pièce d'identité avec photographie lors de son inscription. La consultation se fait en salle de lecture (10 places disponibles) sous la surveillance d'un agent du service (le prêt à domicile est interdit). Le chercheur doit respecter le règlement intérieur de la salle de lecture qui lui est remis lors de son inscription.

Le régime de communication des archives s'appuie sur les articles L 213-1 à L 213-3 du code du patrimoine (modifiés par la loi 2008-696 du 15 juillet 2008).

Les archives publiques sont communicables de plein droit sous réserve des délais spéciaux prévus pour protéger certains intérêts (25, 50, 75, 100 et 120 ans). Des dérogations peuvent être demandées.

L'obligation de communication des lois des 15 juillet 2008 et 17 juillet 1978 n'entraîne aucun droit à la photocopie tels que : les documents de grand format, les parchemins, les documents précieux et/ou fragiles, les livres et documents reliés, ceux en mauvais état et ceux dont le déposant a émis une réserve. A défaut, ils peuvent être photographiés (sans flash). Pour les documents dont la photocopie est possible, le tarif est de 0,18 € pour un format A4 ; 0,36 € pour un A3 et 2,00 € pour un format A0. Le tarif de 0,18 € s'applique également pour les copies obtenues à partir d'impression de cédérom.

Dans le cas d'une utilisation de reproduction des docu-



ments à des fins commerciales ou des publications autres que scientifiques, le lecteur devra s'acquitter d'un droit d'exploitation fixé à 10 € par document reproduit. Il devra également remettre un exemplaire de sa publication au service des archives municipales.

L'utilisation de la reproduction de documents à usage privé ou scientifique est libre. Dans ce cas 3 exemplaires de la publication devront être déposés aux archives municipales.

Cette autorisation de reproduction n'implique pas la cession des droits de propriété intellectuelle et artistique qui peuvent s'attacher aux documents originaux reproduits.

Animation culturelle

Le service réalise régulièrement des expositions sur l'histoire d'Orange, ouvertes à tous. Des visites commentées peuvent être assurées sur demande. Les archives municipales d'Orange participent également aux journées du patrimoine (3^e week-end de septembre).

Enfin, à la demande et sur rendez-vous, des ateliers peuvent être spécialement mis en place à destination du public scolaire orangeois (écoles primaires, collèges, lycées). Informations sur demande.



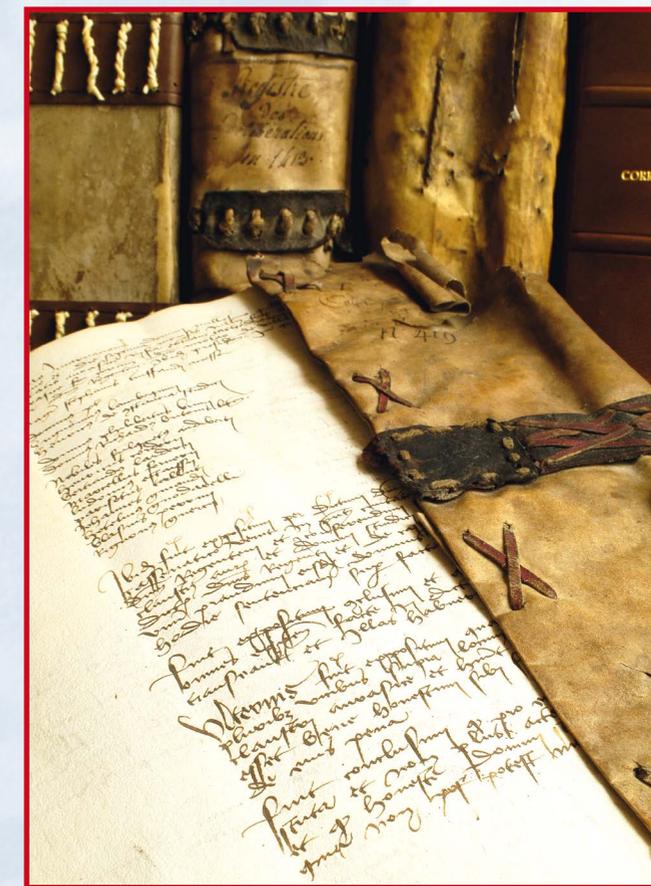
Renseignements

Ecrire : Hôtel de ville, place Georges Clemenceau,
Service des Archives,
BP 187, 84106 Orange Cedex
Courriel : archives@ville-orange.fr
Téléphoner : 04 90 51 38 01
Faxer : 04 90 51 41 07
Consulter : Archives municipales,
75 cours Aristide-Briand, 84100 Orange

Archives Municipales d'Orange



75, cours Aristide Briand



HORAIRES
du mardi au jeudi : 8h30 > 12h & 13h30 > 17h
le vendredi : 8h30 > 12h
tel. : 04 90 51 38 01

Historique

Les archives municipales sont nées du fonctionnement des institutions communales créées au XII^{ème} siècle. C'est la charte de franchise accordée en 1282 par le Prince Bertrand des Baux qui définit à Orange l'organisation municipale de la cité. Comté à l'époque carolingienne, c'est dès le XII^{ème} siècle que la ville devient la capitale d'une Principauté, qui depuis le XIV^{ème} siècle, comprend les fiefs de Jonquières, Gigondas, Malijay, Causans, Courthézon, Saint-André des Ramières, Violès, Suzette, Chateauneuf-Redortier, Montmirail et Tulette. Un temps possession de la famille d'Orange, la Principauté passera successivement dans la famille des Baux, des Chalon puis des Nassau. Ses relations avec le royaume de France seront mouvementées. Annexions et détachements se succédant au gré des alliances, ce n'est qu'en 1713, que la Principauté sera finalement rattachée au Royaume de France.

Les archives de la ville témoignent de ce riche passé depuis le XI^{ème} siècle (le document le plus ancien concerne la donation par le Comte de Provence, à l'évêque d'Orange, d'un terrain situé près de l'Eglise de la vierge Marie).

C'est depuis l'acquisition du premier hôtel de ville en 1389, à un noble Orangeois, rue du Puits Balanson (actuelle rue de l'ancien hôtel de ville) que l'on conserve les archives dans une pièce spécialement réservée à cet effet. Elles y restent jusqu'en 1726.

Conservées de 1726 à 1980 dans l'actuel hôtel de ville place Georges Clemenceau, elles sont un temps entreposées dans le théâtre municipal. Enfin, depuis 1980, elles sont installées dans la maison de Salve, demeure bourgeoise du XVIII^{ème} siècle, spécialement aménagée pour la conservation des documents.



Missions des Archives

Les archives communales ont pour mission de collecter, classer, inventorier, conserver, communiquer et valoriser tous les documents relatifs à l'histoire d'Orange (documents produits par l'administration municipale pour les entrées dites par voie ordinaire, mais aussi ceux créés par l'activité des associations, des entreprises ou des particuliers pour ce qui concerne les entrées dites par voie extraordinaire).

La conservation a pour but d'assurer la gestion et la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées ; elle est l'élément indispensable à la recherche historique.

Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes (art. L 2321-2 du Code général des Collectivités Territoriales).

Les Fonds Orangeois

En décembre 2013, ils représentent environ 1300 mètres linéaires, dont une centaine de mètres pour les archives anciennes et 700 mètres environ pour les archives modernes. Près de 50 mètres linéaires enrichissent chaque année le fonds orangeois.



Le Fonds ancien

Documents antérieurs à 1790 : séries AA - II

Entre autres : chartes et lettres patentes sur parchemin relatives aux statuts et libertés de la ville, correspondance des princes et des syndics (du XIII^{ème} au XVIII^{ème} siècles), registres de délibérations du conseil (1355-1789), comptes des trésoriers et pièces justificatives des comptes depuis le XIV^{ème} siècle, rôles d'impositions depuis le XV^{ème} siècle, cadastres depuis le XVI^{ème} siècle, registres paroissiaux depuis 1578, délibérations du corps de l'université d'Orange de 1590 à 1782, pièces justificatives des comptes des trésoriers de l'hôpital de 1438 à 1726, documents sur les pestes aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, inventaires des archives de la ville depuis le XVI^{ème} siècle.

Le Fonds moderne

Documents postérieurs à 1790 : séries A - S

Entre autres : archives relatives à la période révolutionnaire, délibérations du conseil municipal, recensements de population, listes électorales, recensements militaires, état civil, cadastres, mercuriales, dossiers de construction des bâtiments communaux, fêtes et cérémonies, élections, budgets de la commune, cultes, instruction publique.



Le Fonds contemporain

Production de 1983 à nos jours : série W

En 1983, en raison du volume de production, la Direction des Archives de France propose un nouveau mode de classement : la série W. Les documents sont intégrés dans cette série unique et cotés selon leur ordre d'arrivée aux archives. Il y a aujourd'hui plus de 502 versements contemporains.

Le Fonds des archives entrées par voie extraordinaire

Achats, dépôts, dons, legs et datations : série Z

Cette série est très intéressante car on y retrouve aussi bien des archives d'associations ou d'entreprises que des papiers de famille, toutes époques confondues.

Signalons plus particulièrement les archives professionnelles et privées de la famille Leblanc (banquier orangeois), le fonds Gasparin, le fonds de la SA du canal de Pierrelatte, les programmes des chorégies, ou le fonds Formigé (architecte des Monuments Historiques). Aujourd'hui cette série représente plus de 802 entrées.



Le Fonds iconographique

Séries 1Fi à 4 Fi :

Plans du cadastre napoléonien et plans de ville (1 Fi), plus de 685 affiches (2, 21, 22, 23, 24, 25 Fi), 900 reportages photographiques (3 Fi), plus de 850 cartes postales (4 Fi)

Le Fonds concernant la presse

(essentiellement locale)

Séries 1 Per à 208 Per

200 titres figurent dans l'inventaire avec des collections plus ou moins complètes.

Signalons *L'Album*, journal de l'arrondissement d'Orange (1835), *La Ruche* (1842-1908), *Le Petit Marseillais* (1884-1940), *Le Petit Orangeois* (1923-1937), *La Provence* (1956 à nos jours), *Le Méridional* (1960-1971), *Le Bulletin des Amis d'Orange* (depuis 1960), *Le Vaucluse Matin* (depuis 2005), *Le Temps* (1912-1933) ou encore *L'Illustration* (1900-1940).